



La Confédération Générale du Travail

**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1427 du 3 avril 2013

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Info brèves	2
3. Action du 9 avril 2013 : Aux urnes et contre l'ANI	3
4. 15 ^{ème} congrès fédéral : Déroulement du congrès	4-5
5. 15 ^{ème} congrès fédéral : Proposition du règlement intérieur	6-7
6. 15 ^{ème} congrès fédéral : Projet du bureau du 15 ^{ème} congrès	8
7. 15 ^{ème} congrès fédéral : Fiche d'amendements	9
8. CEREMA : Compte rendu du 18 mars 2013	10-12
9. Bitumes amiantés : Lettre à la Ministre du MEDDE	13-14
10. VNF : Tract sur le recrutement des OPA	15
11. Episode neigeux : Communiqué fédéral	16-17
12. Episode neigeux : Communiqué UIT	18-19
13. Episode neigeux : Courrier UGFF au SGG	20
14. Retraite : Communiqué CGT – FP sur la sortie de la capitalisation des primes	21-22
15. Agence Française Biodiversité : La CGT fait le point	23-28
16. La lettre de l'OFICT mars 2013	29-34
17. Congrès confédéral de Toulouse : Adresse aux salariés	35-36
18. Questionnaire des droits syndicaux 2013	37



AGENDA

Mardi 2 avril 2013 :

Groupe d'échange MEDDE

Mercredi 3 avril 2013 :

Audience UIT CGT au cabinet des Transports

Jeudi 4 avril 2013 :

CTM

Vendredi 5 avril 2013 :

Comité de suivi CEREMA

Lundi 8 avril 2013 :

Bureau UGFF

Mardi 9 avril 2013 :

Elections CAP SACDD et TSDD

Mardi 9 avril 2013 :

Elections locales VNF

Mercredi 10 avril 2013 :

Secrétariat fédéral

Jeudi 11 avril 2013 :

OS / Cabinet des Transports : dossier OPA

Lundi 15 avril 2013 :

Audience OS / DRH – DAM

Mardi 16 avril 2013 :

Groupe d'échanges MEDDE

Mercredi 17 avril 2013 :

Stage transport UIT

Jeudi 18 avril 2013 :

Stage transport UIT

Jeudi 18 avril 2013 :

CE UGFF

Vendredi 19 avril 2013 :

Stage transport UIT

Lundi 22 avril 2013 :

Dépouillement au BVC de la CAP centrale TSDD

Lundi 22 avril 2013 :

Bureau UGFF

Lundi 22 avril 2013 :

Préparation CGT CCAS

Mardi 23 avril 2013 :

Dépouillement au BVC de la CAP centrale des SACDD

Mardi 23 avril 2013 :

Réunion plénière CCAS

Mardi 23 avril 2013 :

Comité de suivi CHSCT M

Mercredi 24 avril 2013 :

Secrétariat fédéral

Mardi 30 avril 2013 :

Groupe d'échanges MEDDE



INFOS BREVES



Chiffres de l'emploi Chômage : des mesures pérennes sont indispensables.

Pour le 22ème mois consécutif, le nombre de demandeurs d'emploi augmente en France. Ils sont plus de 4 700 000 de catégories A, B et C recensés à Pôle Emploi fin février 2013, soit une augmentation de 9,8 % sur un an.

Le chômage de masse s'installe durablement en France en continuant à frapper durement les femmes, les jeunes et les seniors.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, seul un changement radical des politiques économiques et sociales permettra d'inverser la tendance. C'est tout le sens des propositions de la CGT pour une politique industrielle ambitieuse, le développement des services publics, la relance de l'activité et la création d'emplois. (...)



Formation professionnelle La suppression du ministère : un mauvais signal !

M. Thierry Repentin, qui a quitté ses fonctions de ministre de la formation professionnelle, ne serait pas remplacé. Si cela se confirme, ce ne serait pas anodin mais au contraire significatif d'une tendance visant à réduire la formation professionnelle à sa seule dimension curative.

Si elle participe du développement économique et donc de l'emploi, la formation professionnelle n'est pas la solution miracle aux problèmes du chômage dans notre pays. (...)



Loi sur la sécurisation de l'emploi La CGT auditionnée par la commission des affaires sociales de l'Assemblée

Le 13 mars dernier, la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale a entendu la CGT, non signataire de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013, représentée par Thierry Lepaon, Francine Blanche et Agnès Le Bot, membres de la commission exécutive confédérale, et Anne Braun, conseillère juridique, sur le projet de loi relatif à la sécurisation de l'emploi.

Nous publions ci dessous le texte intégral de cette audition, tel qu'il a été retranscrit sur le site de l'Assemblée nationale. (...)

suite sur : www.cgt.fr

Le 9 avril contre l'ANI et pour le service public, dans les urnes et dans les manifestations !

Les politiques d'austérité mises en œuvre en Europe par les gouvernements nourrissent la crise et plongent les peuples dans la misère, réduisent les droits sociaux, s'attaquent aux libertés fondamentales, généralisent l'insécurité sociale.

En France, l'annonce de chiffres record du chômage et l'hémorragie des emplois industriels continuent de plonger des millions de salariés dans la précarité et l'incertitude.

Le MEDEF profite de ce contexte pour imposer ses exigences anti-sociales. L'accord national interprofessionnel (ANI) pour « un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés » conclu le 11 janvier dernier s'inscrit dans cette logique.

Au cœur de cet accord minoritaire, car signé par 3 organisations syndicales (CFDT, CFTC et CGC) moins représentatives que celles qui ont refusé dont la CGT, est donné la possibilité à l'employeur, avec des syndicats « consentants » de passer des accords sous prétexte de « difficultés conjoncturelles » pour organiser des mutations forcées, pour accélérer et faciliter les licenciements.

Le gouvernement s'apprête à transposer cet accord dans la loi. Mais sa mise en place auraient des conséquences désastreuses pour les salariés du privé et risquerait d'être étendu demain à l'ensemble des services publics.



Les suppressions d'emplois, le gel des salaires, l'abandon de missions, les privatisations, le désengagement de la présence territoriale des services publics et les transferts de charges vers les collectivités demeurent à l'ordre du jour. La modernisation de l'action publique (MAP) et le projet d'acte III de décentralisation du gouvernement ne se traduisent pas par une rupture avec les réformes

antérieures, notamment la RGPP, et donc avec les réorganisations de services.

Le gouvernement Sarkozy avait instauré des dispositions sur « la réorientation professionnelle » dans la fonction publique permettant ainsi le licenciement en cas de refus successifs de trois postes dans le cadre d'une restructuration. A son arrivée le gouvernement Hollande a abrogé ces textes. Mais Si l'ANI du 11 janvier était transposé dans la loi et qu'il s'étende aux services publics en quoi les restrictions budgétaires ne serviraient-elles pas de justification à des « difficultés conjoncturelles » pour flexibiliser l'emploi public ? Quelles conséquences cela aurait-il notamment pour les personnels non titulaires ?

Il faut donc empêcher la transposition dans la loi de cet accord minoritaire, faussement nommé « sécurisation de l'emploi » qui dynamite 40 ans de droit du travail en France. Moins de droits pour les salariés, plus de liberté de licencier pour les employeurs : C'EST NON !

Après la forte mobilisation du 5 mars, la CGT appelle l'ensemble des salariés du privé et du public, des retraités et des chômeurs à une nouvelle journée de mobilisation le mardi 9 avril.

C'est aussi ce jour, que des milliers d'agents des services et des collectivités territoriales seront appelés à élire leurs représentants dans les commissions administratives paritaires (CAP) des TSDD et SACDD nouveaux corps fusionnés dans le cadre du nouvel espace statutaire (NES) ainsi qu'à VNF pour les CAP locales. Faire le choix du vote CGT c'est refuser la flexibilisation de l'emploi et se battre pour des garanties statutaires, c'est se donner les moyens d'un service public de qualité qui réponde aux besoins de la population. C'est vouloir garantir aux personnels de bonnes conditions de travail et un déroulement de carrière digne de ce nom. C'est aussi la volonté de revaloriser les salaires, de mettre fin à l'individualisation de la rémunération et de renforcer les moyens pour l'action sociale.

C'est pourquoi la Fédération CGT de l'Equipement-Environnement appelle les personnels des services ministériels et des collectivités territoriales à participer massivement aux manifestations contre l'ANI et à sa transposition dans la loi. Elle appelle également les SACDD et TSDD ainsi qu'aux CAP locales à VNF à traduire cette mobilisation dans les urnes en votant massivement pour la CGT ce 9 avril.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Déroulement du 15^{ème} congrès Fédéral du 3 au 7 juin 2013 au Cap d'Agde (34)

Lundi 3 juin 2013

(Les amendements : date limite de dépôt à la fédération, le 21 mai 2013)

Accueil des délégués de 14h00 à 19h00
Versements souscription
Remise des mandats de titulaires
Versement financier du séjour remise des badges
Remise des clés hébergement
Remise des candidatures – clôture des dépôts à 19h00.

Mardi 4 juin 2013

1^{ère} séance 8h30 – 12h00 (Présidence : D. PACOT + 2 camarades Région)

Mise en place du congrès. Présentation de l'ensemble du déroulement du congrès.
Election du Bureau du congrès. Adoption du règlement intérieur
Intervention d'accueil de l'Union Fédérale + UD
Rapport d'ouverture : Nicolas BAILLE
Débat général

2^{ème} séance 14h00 – 19h00 (Présidence : MH. THOMAS + X. COOLS et P. MOINS)

Suite du débat général + présentation du livret d'accueil : Isabelle PERON
Elections des commissions :

- Mandats (Président : E. BERNARD ; Rapporteur : E. COLLIN)
- Orientation (3 commissions) : C1 : Président : G. BROCHARD et rapporteur : N. FIOROT ; C2 : Président : G. SILENE et rapporteur : P. CERISAY ; C3 : Président : N. MAYER et Ph. GARCIA).
- Candidatures (Président : D. BRO; Rapporteur : T. TRIPODI)

Pause

Débat ouvert sur « *Les agents et les services à l'épreuve des réformes (Transfert aux CG, RGPP, RéATE)* » intervention de **Emmanuel MARTINAIS** de l'ENTPE, **Julien LANGUMIER** de la DREAL de Lyon et **David DESALEUX**.

Réunion des commissions des mandats, orientation et candidatures (le soir après le repas)

Mercredi 5 juin 2013

3^{ème} séance 8h30 – 12h00 (Présidence : D. LASSAUZAY + MC. VAN MARLE et R. LEMAITRE)

Suite et fin du débat général + point sur l'UFR : Jean-Pierre BEURTHETER
Conclusions par Maurice BARLA

Rapport de la commission des mandats : E. COLLIN + Vote du rapport.
Rapport de la CFC : E. COLLIN
Rapport financier : E. BERNARD avec la présence du Commissaire aux comptes
Vote du rapport financier par mandat
Présentation du Rapport d'activité : Isabelle PERON
Vote sur l'activité fédérale par mandat

4^{ème} séance 14h00 – 19h00 (Présidence : D. BRO + E. SEIGNEUR et B. DUMONT)

Rapport commission orientation (C1)
Rapport commission orientation (C2)

Modifications des Statuts de la Fédération : Nicolas BAILLE
Débat et vote sur les modifications statutaires par mandat.

Hommage aux militants, tirage de la tombola et spectacle (le soir)

Jeudi 6 juin 2013

Participation de **Thierry LEPAON**, Secrétaire Général de la CGT

5^{ème} séance 8h30 – 12h00 (Présidence : G. CALLAY + Marine ARNAUD et M. QUEMENER)

Rapport commission orientation (C3)
Vote de l'orientation par mandat
Rapport de la commission des candidatures : Th. TRIPODI
Elections de la commission exécutive et de la commission financière et de contrôle

6^{ème} séance 14h00 – 18h00 (Présidence : F. COMBROUZE + 2 camarades des DOM)

Débat ouvert sur « *Reconquête des missions du service public de l'écologie, de l'équipement, de l'aménagement du territoire, des transports, du logement et de la mer* » :

1 - Bilan de la décentralisation et perspectives de la nouvelle étape (acte III)

2 - Les attentes au regard de l'aménagement et de l'égalité des territoires : la collectivité doit maîtriser pour agir.

Intervention de **André CHASSAIGNE**, Président du groupe Gauche démocrate et républicaine à l'Assemblée nationale et **Jean-Marc CANON**, Secrétaire Général de l'UGFF-CGT.

Présentation de la résolution sur l'outil syndical : Nicolas BAILLE
Débat et vote de la résolution par mandat.

18h30 – 19h00 ou après le repas

Réunion de la commission exécutive élue
Election du Secrétariat fédéral dont le Secrétaire Général et le Trésorier Général

Soirée fraternelle

Vendredi 7 juin 2013

7^{ème} séance 9h00 – 10h00 (Présidence : JM. TRACKOEN + N. CARPENTIER et FB. LOUET)

Présentation du Secrétariat élu
Intervention de clôture : Didier PACOT

Les organisations invitées : Confédération, UGICT, UIT-CGT, UD, CR, UGFF, FD Services publics, FD des Finances, FD des Transports, SYAC-CGT, USAC-CGT, FSU, CCAS, MGET, M. André Chassaigne, député.

15^{ème} Congrès de la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement Du 3 au 7 juin 2013 au Cap d'Agde

Proposition de règlement intérieur du congrès

La date limite de dépôt des amendements au projet de document d'orientation est fixée au mardi 21 mai 2013 à la fédération.

Article 1 - Le 15^{ème} Congrès Fédéral rassemble, conformément aux statuts de la Fédération, les délégués des sections de syndicats nationaux et des syndicats affiliés à la Fédération.

L'accès à la salle de congrès est réservé aux délégués mandatés, aux membres de la commission exécutive et C.F.C. sortantes et aux invités.

Les décisions de congrès se prennent selon les dispositions arrêtées par le mandatement des délégués.

Article 2 - Le 15^{ème} congrès élit à main levée un Bureau de 17 membres au maximum. Celui-ci est chargé du bon fonctionnement et du déroulement du congrès. Il se réunit chaque fois que nécessaire et formule les propositions à soumettre aux délégués.

Article 3 : Le 15^{ème} congrès élit à main levée : une commission de candidatures de 15 membres au maximum, de commissions d'examen des amendements de 10 membres maximum chacune, une commission des mandats de 10 membres maximum.

Article 4 : Les sections et syndicats ont connaissance à l'ouverture du congrès du nombre de mandat et de voix dont ils disposent. **Les contestations sont reçues par la Commission des mandats jusqu'au mardi 4 juin 2013 à 19 H 00.**

Article 5 - **La date limite de dépôt des candidatures** à la Commission Exécutive Fédérale et à la Commission Financière et de Contrôle Fédérale est fixée au **mardi 4 juin 2013 à 8 H 30.**

Article 6 - **Les interventions sont limitées à quatre minutes.** Elles doivent, dans tous les cas, être formulées auprès des présidents de séance.

Article 7 - Les débats sur les amendements aux textes proposés et sur les textes soumis à l'approbation du Congrès s'effectuent de la manière suivante :

Le rapporteur de la commission, élue par le congrès, présente l'ensemble des amendements qu'elle a retenus.

- Le syndicat ou la section ayant déposé un amendement non retenu par la commission peut si elle le souhaite le défendre dans le congrès. Celui-ci peut être défendu par l'un de ses délégués au cours d'une intervention de deux minutes maximum.
Le rapporteur de la commission intervient ensuite pour préciser le point de vue de cette commission. La proposition de la Commission est ensuite soumise au vote du congrès, sans débat, et validée si elle recueille une majorité des votes exprimés.

Article 8 - Sauf demande explicite de vote par mandat ayant recueilli au moins 20 % des mandats du congrès, les votes des amendements aux textes proposés s'effectuent à main levée. Seuls les délégués de sections et les délégués des syndicats affiliés participent au vote.

L'activité fédérale, l'ensemble du document d'orientation, le rapport financier, les modifications statutaires et la résolution sur l'outil syndical sont soumis au vote du congrès par mandat.

En cas de vote par mandat, le président de séance invite les syndicats affiliés et les sections à exprimer leur vote en nombre de voix dont ils disposent en « pour », « contre », « abstention » aux différentes tables de vote.

L'activité fédérale, le rapport financier, le document d'orientation et la résolution sur l'outil syndical sont approuvés s'ils recueillent la majorité absolue des voix exprimées.

Les modifications statutaires sont approuvées si elles recueillent la majorité des deux tiers des voix détenus par les délégués présents (Article 26 des statuts fédéraux).

Article 9 - Le nombre des membres de la C.E. Fédérale est arrêté par le congrès à (58-59) membres au maximum.

Le nombre des membres de la C.F.C. est arrêté par le congrès à (7) membres au maximum.

Article 10 : Le rapporteur de la commission des candidatures soumet la liste des candidats et candidates de la C.E. et de la C.F.C. présentée par la Commission.

Les candidats et candidates non retenus peuvent s'ils le souhaitent intervenir. Chaque intervention est limitée à deux minutes.

Le bulletin de vote comprend les candidatures retenues par la commission et mentionne en bas de page les candidatures non retenues.

Chaque section ou syndicat affilié inscrit en face des noms des candidats le nombre de voix qu'il leur attribue dans la limite du nombre de voix dont il dispose.

Sont élus dans la limite du nombre de membres à élire voté par le congrès, les candidats qui obtiennent à la fois le plus de suffrages et la majorité absolue des voix exprimées. (article 21 des statuts).



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

**Projet du Bureau du 15^{ème} congrès Fédéral
du 3 au 7 juin 2013 au Cap d'Agde (34)**

- Nicolas BAILLE
 - Jean-Marie RECH
 - Maurice BARLA
 - Eric BERNARD
 - Didier PACOT
 - Isabelle PERON
 - Willy GARING
 - Charles BREUIL
 - Didier HOREAU
 - Francis COMBROUZE
 - Philippe GARCIA
 - Nicolas MAYER
 - Marine ARNAUD
 - 1 Camarade du congrès PTRI
 - 1 Camarade du congrès PTAS
 - 1 Camarade du congrès OPA
 - 1 Camarade du congrès USSER
-

17 camarades

Amendement
au projet de document d'orientation

A retourner directement à la Fédération par mail : fd.equipement@cgt.fr
au plus tard le mardi 21 mai 2013

Section :

Syndicat :

Partie (rayer les mentions inutiles) :

- Partie I
- Partie II
- Partie III
- Partie IV

N° du paragraphe :

Texte d'amendement :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Explications :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E-mail : fd.equipement@cgt.fr – Site : www.equipement.cgt.fr

Réunion du comité de suivi sur le CEREMA du 18 mars 2013

Présents pour le ministère :

Direction de la recherche et de l'innovation (DRI), Préfiguration du CEREMA, Direction des ressources humaines du ministère (DRH).

Présents pour la CGT :

Philippe GARCIA et Olivier DUPRÉ pour les CETE, Jacques ALEXIS pour le SETRA et Jean-Charles BEAUDOIN pour le CETMEF.

FO ; CFDT ; UNSA ; FSU.

Ordre du jour :

1. État des lieux des chantiers de la préfiguration (sur la base d'un document remis en janvier dernier)
2. Circulaire relative au pré-positionnement (remise en préalable)
3. Le périmètre du CEREMA (non abordé faute de temps)
4. article du projet de loi relatif à l'affectation des non titulaires (non abordé faute de temps)
5. Les effectifs cibles (non abordé faute de temps).

Points préalables :

La CGT demande si le véhicule législatif est toujours le projet de loi de décentralisation, car le CEREMA est absent du texte déposé. Elle rappelle de plus que trois postes de directeurs de services sont encore vacants. Elle demande que les budgets des services amenés à constituer le CEREMA soient présentés. Elle précise que le projet de décret de constitution du CEREMA devra être modifié.

L'administration répond que le CEREMA n'est pas dans le projet de loi décentralisation, car il sera inclus sous forme d'amendement du gouvernement. Les amendements vont commencer à être examinés courant avril. Leur examen par le parlement devrait avoir lieu à partir de juillet. Elle indique également que les recrutements des directeurs sont en cours.

Point d'avancement des chantiers de la préfiguration :

Une évaluation des premiers PCI est confiée au CGEDD, les résultats devraient être disponibles à l'été. Une cartographie des PCI est également en cours. La CGT demande que l'on oublie pas les ERA (équipes de recherche associées).

Les échanges entre CEREMA et directions générales ont commencé, dans un premier temps avec la DGITM, principal commanditaire (central ou local) du CEREMA. Les principales questions posées sont celles de l'évolution du titre IX et des futures conventions entre CEREMA et DGITM.

Le CEREMA reprendra l'ensemble des engagements pris par l'État au titre de ses 11 services.

Aujourd'hui, les trois STC fonctionnent sur la base d'un programme d'activité tandis que les CETE ont une commande pilotée par le titre IX. L'objectif de la préfiguration est de mettre un maximum d'activités dans le programme pluriannuel d'activités (qui correspond à ce que le CEREMA ambitionne de faire). La partie non programmée fera l'objet en cours d'année de demandes sous forme de droits de tirage (de type titre IX). Sur ce dernier point, la CGT demande que les travers du titre IX (disparition de la notion de service public et amalgame entre CETE et bureau d'études privé...) ne soient pas reproduits.

La préfiguration précise qu'il sera important d'articuler l'action du CEREMA et celle d'autres établissements publics. Des groupes de travail communs existent avec l'IRSTEA, l'IFSTTAR, le CSTB et le BRGM¹.

La préfiguration indique que les futures directions techniques (actuels STC) ne couvrent pas l'intégralité des champs d'intervention des futures directions territoriales (actuels CETE). L'objectif est d'évoluer pour y remédier progressivement.

Une note est en cours de rédaction sur les conséquences de la création du siège sur les fonctions support actuelles. Elle sera présentée à la prochaine réunion du comité de suivi.

Sur la comptabilité, CHORUS ne pourra plus être utilisé. Un nouvel outil doit être choisi et déployé, les agents utilisateurs devront être formés.

Un état des lieux de la situation indemnitaire est en cours de réalisation.

La CGT exige que l'administration procède à des créations de postes (par augmentation de l'effectif cible) pour les missions auparavant mutualisées au niveau régional et demain réintégrées dans le CEREMA (comptabilité et paie). La préfiguration indique qu'une demande au secrétariat général du ministère a été formulée en ce sens. Elle attend son arbitrage.

Circulaire sur le pré-positionnement des agents (cf annexe : schéma du projet de pré-positionnement)

Les agents amenés à intégrer le CEREMA vont prochainement être concernés par un processus de pré-positionnement.

La préfiguration indique que les organigrammes des services actuels seront « très peu modifiés ».

La CGT indique également qu'il sera essentiel que les agents soient informés du contexte et des décisions prises sur l'organisation future du service. Elle indique de plus que certains éléments liés aux RH sont de nature à impacter le pré-positionnement, comme la cotation des postes au titre de la PFR pour ne prendre que ce seul exemple.

La CGT remarque que ni les postes créés ni les postes supprimés ne sont évoqués dans la circulaire.

La CGT demande ce que l'administration précise ce qu'est une mobilité géographique.

La CGT évoque le cas des TSCDD anciennement sur emploi fonctionnel bénéficiant d'un maintien de rémunération jusqu'à leur prochaine mobilité. Sont-ils susceptibles de les perdre à l'issue du pré-positionnement ? La question se pose dans des termes similaires pour les agents qui bénéficient aujourd'hui d'une indemnité temporaire de mobilité et qui doivent, pour en bénéficier intégralement, ne pas changer de poste.

En réponse à une question de la CGT, l'administration assure que les agents aujourd'hui en détachement dans nos services seront eux-aussi inclus dans le pré-positionnement.

La CGT demande qu'en cas de non-réponse de l'agent, la hiérarchie s'assure par tous les moyens dont elle dispose que l'agent accepte bien le poste proposé, plutôt que l'absence de refus vaille acceptation.

Les organisations syndicales demandent que toutes les affectations ne soient pas prononcées avant que l'issue des recours soit connue. Il ne faudrait pas qu'un agent dont le recours aboutirait ne dispose plus que d'un éventail extrêmement réduit de postes parce que la procédure est déjà terminée.

La circulaire de l'administration évoque des agents dont le poste est « substantiellement ou significativement modifié ». La CGT s'étonne de cette expression qui laisse une large part à l'interprétation (par exemple d'un juge !). Il est vrai que la circulaire précise qu'un poste est substantiellement modifié lorsqu'il y a changement de la résidence administrative et/ou de la fonction. Néanmoins, une formulation plus précise serait souhaitable. L'administration en convient et s'efforcera de répondre à cette demande.

Sur demande des organisations syndicales, l'administration convient que le « droit de remords » (possibilité de mobilité suite à la création du CEREMA) peut-être porté de six mois à un an, pour tenir compte des cycles de mobilités.

1 IRSTEA : Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture
IFSTTAR : Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux
CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
BRGM : Bureau de Recherche Géologique Minière

Calendrier du pré-positionnement :

- Pour le 10 avril, les 11 directeurs font remonter les organigrammes au SG,
- validation des organigrammes pour fin avril,
- Au plus tard fin mai : avis au CTM et aux CTL
- Au plus tard le 7 juin les agents reçoivent une proposition d'affectation,
- l'agent dispose de 21 jours calendaires pour refuser ou accepter le poste,
- les agents dont le poste est substantiellement modifié bénéficieront d'un entretien individuel avec leur hiérarchie.

Mobilité au cycle 2013-09 :

Les 60 postes pour constituer le siège (rattachés au CETE de Lyon) et les agences comptables seront publiés sur les listes de catégorie A et B. Les fiches de poste seront examinées lors de la prochaine réunion. L'objectif est une cible au 1^{er} janvier 2014 de 101 agents pour le siège et une cible à terme de 130 à 140 agents.

Si la demande d'effectifs supplémentaires pour la constitution du siège n'est pas satisfaite, la préfiguration indique qu'il y aura des redéploiements au sein du périmètre CEREMA (transfert de poste vacant des services vers le siège).

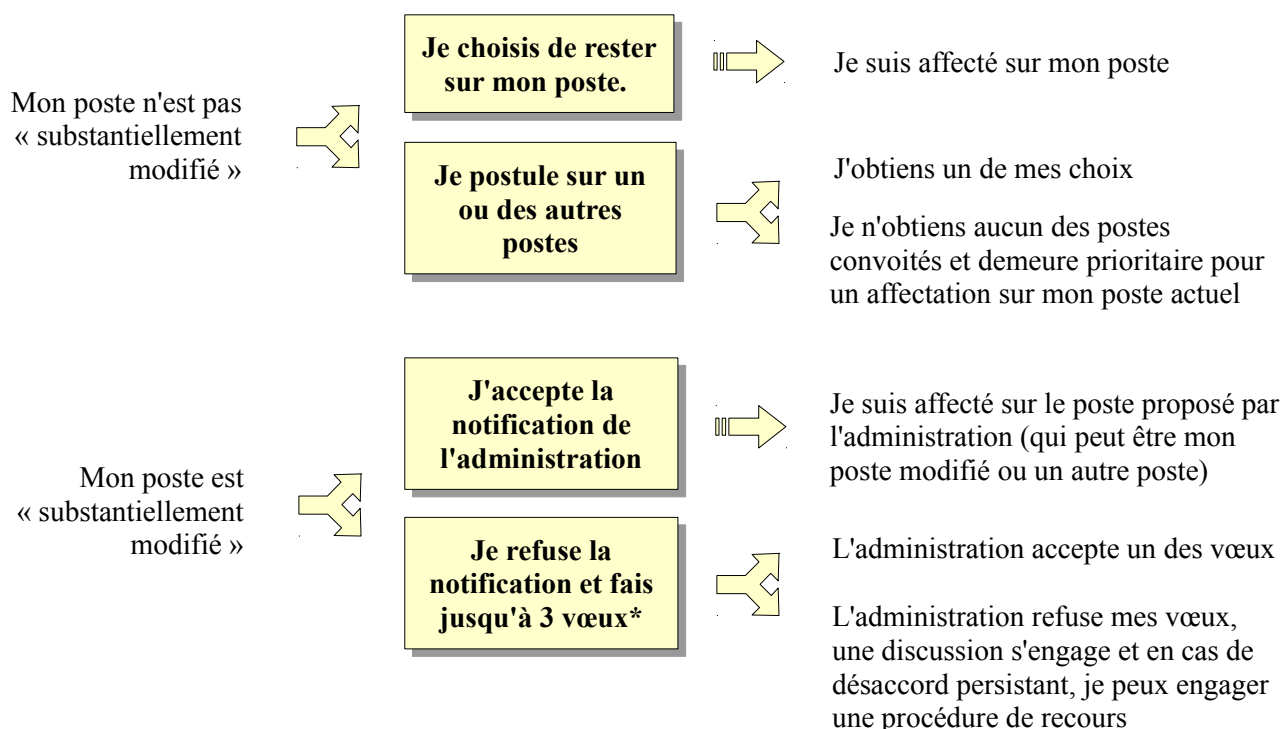
Article X+4 du projet de loi

Cet article devait faire l'objet d'une expertise par la DRH. Au final, tous les non titulaire en « CDI » seront affectés qu'ils fussent recrutés avant ou après 1984. L'ancienneté des « CDD » sera reprise est comptée comme s'ils n'avaient pas changé d'employeur, afin de pouvoir bénéficier de la loi dite de « déprécarisation ».

Calendrier des comités de suivi :

5 avril, 24 avril, 13 mai, 11 juin, 2 juillet

Annexe : schéma du projet de pré-positionnement



* Je suis alors prioritaire par rapport aux agents dont le poste n'est pas « substantiellement modifié ».



Mme Delphine Batho
Ministre de l'Écologie,
du Développement durable,
et de l'Énergie
Hôtel de Roquelaure
246, Bd Saint Germain
75007 - Paris

Madame la Ministre,

Nos organisations syndicales ont déjà interpellé à plusieurs reprises vos services afin d'obtenir la localisation des secteurs routiers qui conservent, dans les enrobés bitumeux, de l'amiante. Nous n'avons pu obtenir à ce jour un document recensant les zones à risques.

Il est primordial d'œuvrer pour mettre en sécurité les salariés qui, sur ces réseaux, exercent des missions de sciage, rabotage, perçage....

Il est d'ailleurs paradoxal que les services du Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie et ceux de la Fonction Publique ouvrent des concertations sur la santé au travail et que nos requêtes restent sur ce point sans réponse.

Comme vous le savez, l'amiante est extrêmement toxique. L'inhalation d'une seule fibre d'amiante peut être à l'origine de fibroses pulmonaires, de cancers broncho-pulmonaires, de cancers de la plèvre et de cancers des voies digestives.

A titre d'exemple, sur les chantiers de l'A 21 sur la DIR-NORD, des analyses ont révélé des taux de 10,6 à 14,6 fibres par litre d'air la première journée du chantier, et jusqu'à 15,8 lors de la troisième journée.

Nous sommes en attente d'une cartographie précise des lieux amiantés sur l'ensemble des réseaux. Nous vous demandons également de nous indiquer les mesures que vous comptez prendre en matière de prévention et de réparation.

Pour la CGT la réponse à apporter sur cet enjeu ne peut être qu'à caractère collectif et de nature à garantir la protection de tous les salariés, qu'ils soient fonctionnaires ou de sociétés privées.

Il va de soi qu'en l'absence de réponse, nos organisations syndicales couvrant l'ensemble des salariés qui exercent sur les réseaux routiers prendront leurs responsabilités en appelant les personnels à faire valoir leur droit d'alerte et leur droit de retrait.

Le législateur a réévalué le risque amiante ces derniers mois par la promulgation de décrets et circulaires relatifs aux risques d'exposition à l'amiante.

Nous vous rappelons également l'obligation de sécurité et de résultat qui s'impose à tout employeur public comme privé et nous nous engageons à la faire respecter y compris par les voies judiciaires. Nous attirons votre attention sur le fait que la cour d'Appel de Lyon a, le 13 novembre 2012, reconnu la maladie professionnelle d'un ouvrier d'Eurovia (décédé le 3 juillet 2008 du cancer du bitume) et a retenu la faute inexcusable de l'employeur.

Nous ne pouvons tolérer le laxisme des employeurs qui continuent à exposer de manière délibérée, sans évaluation du risque, quelque fois sans mesure de protection individuelle, les travailleurs au contact de ce risque majeur.

Veillez agréer, Madame la Ministre, nos sentiments les plus respectueux.

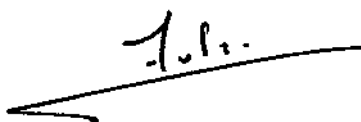
Montreuil le 18 mars 2013

Pour la Fédération des Transports



Jérôme Vérité
Secrétaire général
Case 423 93514 Montreuil Cedex

Pour la Fédération de la Construction, Bois, Ameublement



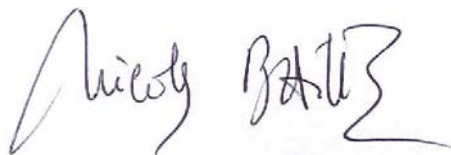
Eric Aubin
Secrétaire général
Case 413 93514 Montreuil Cedex

Pour la Fédération des Services Publics,



Baptiste TALBOT,
Secrétaire général
Case 547 93515 Montreuil Cedex

Pour la Fédération de l'Équipement et de l'Environnement



Nicolas Baille
Secrétaire général
Case 543 93515 Montreuil Cedex

Le recrutement des OPA à VNF, C'est pour maintenant !!

Fédération
Nationale
Equipement
Environnement

la
cgt

Depuis le 1er janvier 2013 en application de la loi 2012-77 du 24 janvier 2012, l'Établissement Public Administratif Voies Navigables de France a été mis en place.

La loi ainsi que la modification du décret 65-382 du 21 mai 1965 relatif aux règles statutaires des OPA permet aujourd'hui au Directeur Général de VNF de recruter des personnels notamment des Ouvriers des Parcs et Ateliers.

Les missions de maintenance sont assurées par les OPA au sein de l'établissement.

En effet, le statut OPA permet le recrutement de personnels sur des métiers et des missions spécifiques, indispensables au bon fonctionnement des ouvrages et à la garantie d'un service public de qualité.

Suite aux différentes audiences avec le cabinet de la Ministre du MEDDE, D. BATHO, depuis le début de l'année 2013, la CGT a soulevé la problématique du non recrutement des OPA au sein du ministère.

Cette position, prise par le précédent Gouvernement, faisait suite à un rapport de la Cour des Comptes de février 2011. Ce rapport pointait l'irrégularité des recrutements des OPA en dehors des parcs et des bases aériennes.

Depuis l'introduction de VNF dans le décret de 1965, le recrutement est possible.

De plus, la Ministre du MEDDE et le Conseiller social du ministre des transports, ont reconnu la nécessité de recruter sur les postes de maintenance pour répondre aux besoins des services.

L'ensemble des métiers, aujourd'hui exercés par les OPA, sont indispensables à la Voie d'Eau.



Aujourd'hui, il n'existe aucun frein pour le recrutement des OPA.

Il est urgent d'ouvrir ces recrutements au sein de VNF, pour ne pas fragiliser encore plus la qualité du service public rendu aux usagers de la voie d'eau en laissant se dégrader les ouvrages faute de personnels.



C'est pourquoi, la CGT demande de procéder au recrutement sur l'ensemble des postes vacants OPA à VNF.

La CGT demande à être reçue rapidement pour mettre en place toutes les modalités nécessaires au recrutement de ces personnels.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Episode neigeux : nécessité d'un service public de l'Ecologie avec des moyens renforcés !

Après l'épisode neigeux de décembre 2010 la CGT avait tiré le signal d'alarme notamment par un mémorandum CGT sur les dysfonctionnements des transports qu'elle avait déposé auprès de la précédente ministre et des pouvoirs publics. A l'évidence, toutes les leçons n'ont pas été tirées ; on voit à nouveau les conséquences des politiques menées par le Gouvernement, dans le prolongement du précédent, de réduction continue et massive des effectifs et des moyens des services publics de l'Ecologie.

Les responsabilités du déneigement des routes ainsi que des autoroutes sont complexes aujourd'hui et ce n'est plus hélas, le seul recours aux services emblématiques qu'étaient les DDE (schéma ci-dessous) avant la décentralisation qui permettaient de réaliser ces opérations. Les autoroutes privatisées, bien qu'assises sur des profits colossaux, ne sont pas épargnées. A titre d'exemple, aucune autoroute n'est praticable dans la Somme. L'A29, l'A16, l'A1 et l'A28 restaient impraticables vers 9h30. Idem sur les routes départementales avec une centaine de véhicules en rade sur un axe entre Amiens et la commune de Roye.

Par ailleurs, il a fallu faire face à une situation de gestion de crise aigüe en Basse-Normandie quasi paralysée par la neige ce mardi vers 7h30, en particulier dans la Manche et le Calvados où plus d'un millier de naufragés de la route ont été recensés dans la nuit. La préfecture du Calvados a compté «500 à 600 naufragés de la route sur le département», qui ont été hébergés notamment dans 17 salles communales, dans un département «quasi paralysé» par la neige. La préfecture de la Manche a recensé 595 personnes hébergées dans des salles communales.

Face à ce constat de paralysie d'une partie de la France sous un manteau blanc, il y a une interpellation en premier lieu des pouvoirs publics. **La CGT exige une nouvelle donne pour le développement et la reconquête des services publics contrairement aux choix budgétaires pour 2013 et le triennal 2013-2015 qui prévoient des économies drastiques.**

Cela passe par l'arrêt immédiat des réductions des effectifs dans des secteurs aussi vitaux et à forte incidence économique. Observons que le coût de ces blocages de la circulation est sans commune mesure avec les économies systématiques recherchées sur les emplois publics.

Affaiblir le service public de la route est un contre sens pour assurer les missions de la viabilité hivernale qui sont exigeantes de moyens et d'effectifs. Les agents sont confrontés aux pires conditions pour faire fonctionner ce qu'ils peuvent avec ce dont ils disposent comme moyens dans le cadre d'une organisation du travail qui leur est, à bien des égards, imposée.

La CGT reste persuadée que le service ne peut plus être assuré comme il le faudrait et la CGT ne partage pas les propos du ministre Cuvillier préconisant aux usagers de rester chez eux ! Le désengagement de l'Etat et les conséquences des restructurations brutales intervenues (Décentralisation, Réforme de l'Etat, RGPP) sous le précédent Gouvernement ont conduit à la dégradation de son organisation sur les territoires et de sa capacité à prévenir et à gérer les situations de crise et à éviter que les usagers ne soient pris au piège.

Par ailleurs, personne ne pourra nier l'efficacité des informations météorologiques qui auraient du permettre d'anticiper l'épisode neigeux. La CGT dénonce la poursuite des fermetures des centres départementaux de Météo-France qui continuera à fragiliser l'ensemble du système de prévisions et d'observations notamment la production de données locales de l'épaisseur de neige.

La CGT tire à nouveau la sonnette d'alarme : ce ne sont pas les annonces récentes faites au travers de la Modernisation de l'action publique (MAP) qui sont de nature à améliorer cette situation.

Cela a aussi, des conséquences sur les conditions de travail des personnels d'exploitation du ministère de l'Ecologie qui effectuent leurs missions dans des conditions particulièrement difficiles.

De même, l'externalisation de l'entretien du matériel a des impacts très directs sur l'exécution des tâches car n'ayant plus de Parcs de l'Équipement, dotés d'ouvriers spécialisés (OPA) au sein des Directions interdépartementales des routes (DIR), le matériel en panne ne peut plus être réparé dans des délais permettant une efficacité et une qualité du service public rendu aux usagers.

Le dialogue social doit être au cœur de la mobilisation de la viabilité hivernale des services de l'Ecologie.

La CGT demande d'urgence des tables rondes sur cet épisode neigeux avec la participation des représentants du personnel pour sortir de cette situation avec l'objectif de réponse aux besoins ce qui suppose la reconquête des moyens publics pour assurer les missions d'intérêt général.

Montreuil, le 12 mars 2013

Répartition des responsabilités entre l'Etat, les Collectivités et les sociétés d'autoroutes :



COMMUNIQUE DE PRESSE

Montreuil, le 13 mars 2013

Transports

Pourquoi, à nouveau, une telle paralysie... depuis 3 jours ?

La neige et le froid ne sont que les révélateurs d'un système fragilisé par les politiques d'austérité qui se succèdent et qui, au nom du dogme libéral, favorisent les cortèges de sous-traitances, d'externalisation et de privatisation, le désengagement de l'Etat -y compris sur la sûreté et la sécurité- transférant de multiples responsabilités sur les régions et départements, détruisant les synergies des logiques intégrées indispensables.

Décembre 2010 avait été marqué par des dysfonctionnements dans les transports (routes, rails, aéroports et aériens) d'une ampleur rarement vue.

Et voilà qu'en mars 2013, toute la partie Nord de la France revit le même scénario dramatique.

Certes, il y a des intempéries mais ceci n'explique pas tout ! D'autant plus que cet épisode hivernal était clairement annoncé, depuis plusieurs jours, par les services météorologiques qui ont parfaitement assumé leur mission.



C'est le système de transport qui est en cause !

En 2011, le précédent gouvernement avait refusé que les syndicats participent aux tables rondes pour tirer les enseignements de cette situation de fin 2010, méprisant ainsi les salariés des entreprises concernées mais aussi tous les « naufragés de ces intempéries » ... et on mesure, aujourd'hui, le résultat.

Suite aux événements de l'hiver 2010, G.Pépy, Président de la SNCF, avait promis devant le Conseil d'Administration de la SNCF : « *plus aucun train ne partira s'il n'est pas sûr d'arriver* ». Ses promesses ne valent que pour ceux qui les croient, pour lui c'est l'amnésie collective qui fait foi, pour preuve le gouvernement actuel s'apprête à le reconduire dans ses fonctions.



LA CGT SE REFUSE A LAISSER FAIRE, IL FAUT TIRER EXPERIENCE POUR ... PLUS JAMAIS ÇA !!

Qu'il y ait des intempéries est une affaire de saison. Que notre système de transports ne puisse plus y faire face est une affaire d'organisation, de sous-investissements, de destruction et de manque de moyens. C'est le résultat des politiques publiques depuis 30 ans.

La casse du service public, les politiques de compétitivité financière systématiques - pour satisfaire des actionnaires à qui la puissance publique a fait le choix de confier un secteur stratégique et d'intérêt général- viennent de montrer au grand jour leur limite et leur arrogance.

Qu'on le veuille ou non, ça ne marche pas bien !

Les usagers, les salariés du secteur, mais aussi l'économie du pays sont les perdants. A la lumière de ces événements, un débat public objectif doit avoir lieu. Il ne saurait se réduire à un épisode saisonnier, il doit porter sur l'historique et se fixer l'objectif d'y remédier.

C'est tous les jours que des dysfonctionnements ont lieu !

C'est tous les jours que les salariés souffrent de ne pouvoir rendre le meilleur service.

D'où la nécessité urgente de moyens supplémentaires en emplois qualifiés et stables, comme en matériels adaptés et disponibles, en matière premières pertinentes comme au niveau des stocks, en prévention et maintenance comme en curatif et réparation.

Mais de telles orientations ne peuvent aboutir si le gouvernement poursuit, un peu plus, dans l'engrenage mortel du Traité Budgétaire Européen, comme avec les nouvelles mesures d'austérité qui ressortent de la lettre de cadrage budgétaire de Matignon aux Ministres pouvant déboucher sur 5 milliards supplémentaires de coupes dans les dépenses publiques en 2014.

Nous le disons, clairement :

➡ Intempéries certes, mais c'est le système qui est en cause !

Sans un changement de cap radical, les mêmes causes produiront les mêmes effets dès que les épisodes de froids hivernaux ou de chaleurs estivales reviendront.

Montreuil, le 21 mars 2013

Monsieur Serge LASVIGNES
Secrétaire Général du Gouvernement,
Haut fonctionnaire de défense et de Sécurité
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS 07 SP

Objet : Règlement de la situation des personnels des DDI absents des services suite aux intempéries.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'attire votre attention sur la situation des personnels des DDI qui ont eu à subir les intempéries dans un certain nombre de départements.

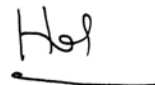
Parfois il a été demandé aux agents de ne pas se déplacer, dans d'autres cas, ceux-ci n'ont pas pu se rendre à leur lieu de travail.

Des directeurs départementaux ont pris en compte cette réalité, ainsi pour les DDT du Calvados ou du Nord, en accordant soit des autorisations d'absence exceptionnelle soit des journées de récupération pour les personnels qui se sont malgré tout déplacés.

Il n'en n'est pas de même dans d'autres départements comme le Pas-de-Calais.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir donner des instructions pour que les difficultés rencontrées par les agents soient prises en compte dans tous les départements concernés.

En vous remerciant par avance, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes salutations distinguées.



Patrick HALLINGER
Secrétaire National de l'UGFF-CGT



Retraite des fonctionnaires : il faut sortir de la capitalisation sur les primes

Montreuil, le 18 mars 2013

La Cour des Comptes a publié le 14 mars 2013 un référé sur la retraite additionnelle, qu'elle a fait connaître le 3 janvier aux ministres de tutelle du régime, Finances, Affaires sociales, Fonction publique, Budget, avant transmission sous deux mois de ce référé aux commissions des Finances et des Affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat. Tous les acteurs de la future réforme des retraites sont ainsi interpellés.

Le régime de la retraite additionnelle de la Fonction publique (RAFP) est un fond de pension obligatoire sur les primes des fonctionnaires (à hauteur de 20 % maximum du salaire indiciaire), créé en 2005 à la suite de la réforme Fillon de 2003 des retraites. Ce régime met en oeuvre une politique d'investissement socialement responsable pour 100 % de ses investissements, sous l'impulsion en particulier des organisations syndicales.

La CGT Fonction publique n'a pas vocation à se substituer aux ministres, qui auront à répondre aux observations faites par la Cour des Comptes.

Mais la CGT relève que, dans sa présentation du régime, la Cour des Comptes met fortement en lumière deux des inconvénients d'un système de retraite par capitalisation :

- **le caractère aléatoire des placements et les incertitudes sur leur rendement ;**
- **le fait que la longue arrivée à maturité d'un régime par capitalisation (plus de 40 ans) mobilise de très importantes ressources, non utilisées pour payer les retraites puisqu'elles sont placées sur les marchés financiers.**

Cette analyse conforte l'opinion constante de la CGT, que la capitalisation n'est pas adaptée au fonctionnement d'un régime de retraite.

La Cour met en exergue que la crise des obligations d'Etat de la zone euro a contraint le régime à constater de très fortes moins-values.

Au-delà de cette observation, c'est la faiblesse des rendements de l'ensemble des obligations souveraines les moins risquées de la zone euro qui remet en cause le modèle d'un fonds de pension par capitalisation. La faiblesse des rendements attendus, et l'incertitude sur les engagements du régime vis à vis des fonctionnaires, expliquent pourquoi la valeur du point RAFP aura perdu de 2010 à 2013 -3,5 % par rapport à l'inflation, soit plus que la perte prévue pour les retraites complémentaires AGIRC-ARRCO de 2013 à 2015.

D'ailleurs le taux de remplacement de la rémunération par la retraite additionnelle n'est estimé dans les travaux du Conseil d'Orientation des Retraites (février 2013) que de 1 à 2 % en 2040, pour une carrière complète !

Surtout, la Cour des Comptes met en lumière que, d'ici 2050, les employeurs publics auront versé beaucoup plus de cotisations qu'ils n'auront payé de pensions de retraite additionnelle. L'excédent total des cotisations sur les versements est estimé pour l'Etat de 21 à 27 milliards d'euros, pour les collectivités locales entre 7,8 et 10,5 milliards, pour les hôpitaux publics entre 8,8 et 11,7 milliards ; soit entre 37,6 et 49,2 milliards pour l'ensemble des employeurs publics.

La Cour laisse entendre que le système de la capitalisation soustrait d'importantes ressources budgétaires, pour une longue période et pour un faible bénéfice à terme. Implicitement, elle pose la question d'une meilleure utilisation de ces ressources, compte-tenu des besoins de financement actuels.

La seule possibilité légitime de mettre fin à cette situation est de sortir totalement de la capitalisation.

Une intégration des primes dans la grille des fonctionnaires aurait pour effet un supplément de pension toujours supérieur à celui fourni par la retraite additionnelle.

La CGT considère qu'il est temps de tirer les leçons des 8 années d'existence d'un fonds de pension obligatoire pour les fonctionnaires : la valeur des points déjà achetés par les cotisations n'est pas maintenue face à l'inflation, les perspectives de rendement et de taux de remplacement du salaire par la pension sont faibles, et ce au prix du placement de ressources publiques sur les marchés financiers.

Pour la CGT il est temps de sortir de la capitalisation, de mettre le régime de la retraite additionnelle de la Fonction publique en extinction, de garantir les droits déjà acquis par les fonctionnaires, et d'intégrer les primes ayant valeur de complément de traitement dans leur salaire indiciaire.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex

tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –

E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Mercredi 20 mars 2013

Agence française de la Biodiversité (AFB) : orientation de la ministre, les préfigurateurs continuent à « préciser » le projet : prochaine échéance 16 avril
La CGT fait le point. La question du projet AFB est désormais celle-ci :

Moyens et effectifs publics supplémentaires pour la Biodiversité

Ou bien, prétexte pour...

- **Démanteler l'ONCFS et l'ONEMA**, en séparant fonctions de contrôle/police et fonctions de connaissance/expertise

Et pour...

- **Réduire les EP existants et services eau/biodiversité de l'Etat** (DEB-DREAL-DDTM).
- **Espérer cacher la misère de l'AAMP** (Agence des Aires Marines Protégées) ?

Donnez votre avis, informez vous. Les personnels du service public de l'environnement doivent se faire entendre, car c'est l'avenir de leurs missions qui est en jeu. En janvier, nous avons soumis à la ministre des documents CGT, remis aux préfigurateurs rencontrés en audience le 23 janvier : l'un relatif à nos positions sur le projet d'ANB, l'autre demandant 12 mesures pour la biodiversité, ainsi qu'une motion adoptée par les personnels de l'AAMP (consultables sur le site www.equipement.cgt.fr)

1- Groupe « ad hoc » du 19 février... Prochain groupe sur le sujet : 16 avril...

Le 19 février, sous la présidence de la ministre Delphine Batho, le rapport sur l'AFB (Agence nationale – ou française - de la biodiversité ANB) a été présenté au groupe de travail ad hoc (ex CNDDGE Grenelle - futur CNTE Transition écologique réunissant les 6 collègues, Etat, Parlement, patronat, syndicats, associations, collectivités territoriales). Le rapport des deux préfigurateurs (Jean Marc Michel DGALN du MEDDE et Bernard Chevassus-Au-Louis, Ingénieur général de l'agriculture) contient 48 pages et 10 annexes (sur le site www.equipement.cgt.fr et sur celui du MEDDE).

Lors du tour de table du 19 février, la CGT a écouté différents points de vue, livré ses positions et questionné la ministre et les préfigurateurs. La ministre a répondu ainsi à notre refus de tout démantèlement de l'ONEMA ou de l'ONCFS : « *il ne s'agit pas de les démanteler mais de coopérer, de mettre en commun des connaissances* ». A la question des moyens de l'Etat supplémentaires pour la biodiversité, la ministre répond : « *effectivement, il faudra des moyens supplémentaires, sinon, à moyens constant, pas d'Agence* ».

Mais à notre dénonciation des suppressions d'effectifs et de moyens dans les EP de la Biodiversité et milieux aquatiques de 2013 à 2015 (- 2,5 % par an en moyenne et - 15 % sur le fonctionnement), « s'ajoutant » au - 1,5 % dans les DREAL et DDTM, la ministre n'a pas répondu... Elle a également douté du vote du Parlement de la loi Grenelle 1 portant engagement d'atteindre 300 M€/an de crédits Etat pour la biodiversité en 2013, en renvoyant aux ministres qui l'ont précédé... Mais 2013, c'est maintenant et le projet de budget 2013-

2015 établi par ce gouvernement fixe à 270 M€/an la réalité des crédits Etat biodiversité. Et le décalage entre les moyens de l'AAMP (Agence des Aires Marines Protégées) et les objectifs d'aires marines protégées, rend la mission impossible dès 2013 !

En conclusion de cette première réunion les préfigureurs sont invités par la ministre à prolonger leurs travaux sur la base du scénario 2 du rapport qu'elle retient et qui est soutenu par la grande majorité des avis exprimés. Ils doivent désormais : préciser la question des moyens et du périmètre en lien avec les « opérateurs », proposer les articles de loi créant l'AFB (titre 3 du projet de loi cadre biodiversité à finaliser « pour l'été »), approfondir le sujet des ressources financières nécessaires et de la fiscalité environnement.

Un prochain groupe de travail ad hoc sur la préfiguration AFB et sur la loi cadre biodiversité est **prévu le 16 avril**. En outre, les préfigureurs ont été auditionnés le **20 février** par la Commission développement durable de l'Assemblée nationale et leurs réponses éclairent certaines propositions sur les personnels de l'ONCFS et de l'ONEMA (voir ci-dessous).

Calendrier donné : mise en place de la préfiguration AFB avant l'été, adoption parlementaire loi cadre fin 2013/début 2014, entrée en vigueur de l'AFB : début 2015.

2- Les risques du schéma AFB doivent être réduits à la source !

À partir des 3 scénarios du rapport (voir ci-dessous), le n° 2 étant privilégié par préfigureurs et ministre, nous pointons ici **les risques d'une AFB qui se créerait au détriment** :

- des actions de l'ONCFS et l'ONEMA, chacun « coupés en deux »,
- des actions de l'Etat (DEB, DREAL et DDTM),
- et ce sans garantie pour les moyens et la cohérence de l'AAMP.

Néanmoins, si ces dangers sont repoussés par une clarification indispensable, à condition de crédits Etat et effectifs supplémentaires consistants, l'AFB peut jouer un rôle positif pour réaliser des fonctions utiles avec les collectivités territoriales.

Le rapport écarte au préalable des options...

Le rapport retient l'option d'un nouvel Etablissement Public Administratif. Il écarte d'autres options aux motifs suivants pour les préfigureurs :

- celle d'un EPA (caractère administratif) de coopération sur le modèle des EP de coopération scientifique, qui paraît complexe et limité dans son objet,
- celle d'un EPIC (caractère industriel et commercial), qui exigerait une part substantielle peu envisageable de ressources propres, la formule de l'EPA permettant néanmoins d'en rechercher,
- celle de l'extension du mandat de l'ADEME (qui ne dispose pas de compétences en matière de biodiversité) ou des Agences de l'eau (qui ont un peu de synergie avec la biodiversité); mais la réorientation vers la biodiversité d'une partie des ressources affectées de l'ADEME (produit de la TGAP) ou des Agences (produit des redevances eau) semble peu vraisemblable compte tenu des enjeux stratégiques qu'elles portent.

La CGT estime que ces options de l'EPIC ou de « l'extension de mandat » de l'ADEME ou des Agences de l'eau, constitueraient une régression/mutualisation/privatisation (statuts des personnels ou recettes par redevances), ignorant les compétences, spécificités des missions et sans valeur ajoutée... Sauf celle de compacter et partager des ressources affectées acquittées par les ménages (redevances eau ou TGAP sans crédits d'Etat, donc sans le caractère progressif et redistributif de l'impôt, avec ses limites actuelles, sur les entreprises et celui sur les revenus qui alimentent les recettes générales). En revanche, selon nous, l'option de l'EPA de coopération devrait pouvoir être explorée dans certaines hypothèses.

Schéma du « noyau dur » et du « deuxième cercle » de l'Agence

Le rapport propose un EPA fondé sur un « **noyau dur** », selon le scénario 2, et un « **deuxième cercle** » qui lui serait « adossé » de manière complémentaire et composé de :

- **filiales** (détenues à 100 % par l'Agence ou avec d'autres partenaires) afin de gérer de nouveaux parcs marins ou terrestres, formule appliquée progressivement aux parcs existants, et afin de mener « d'autres activités »,
- et d'un **Groupement d'intérêt public (GIP)** avec des opérateurs ou organismes (non intégrés au « noyau dur ») publics, nationaux ou locaux, privés ou associatifs, mettant en commun des moyens avec l'Agence pour certaines activités.

La CGT est réservée sur les procédés de filiales ou de GIP (public/public/ou public/privé...) pour des activités non précisées, dont on ne sait pas à ce stade si elles recouvrent les fonctions essentielles de l'Agence ou d'autres établissements. En outre les statuts des personnels des GIP se révèlent, à l'expérience, de grandes inconnues et avec des droits réduits au regard de ceux des EPA.

Trois scénarios du « noyau dur », le n° 2 privilégié

Scénario n° 1 : Agence des aires protégées.

Elle regrouperait : Parcs Nationaux de France, AAMP, GIP ATEN. Et intégrerait également l'appui national existant à certains réseaux d'acteurs : RNF (Réserves Naturelles de France), Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, Fédération des PNR). **Cet EP comporterait ainsi « au départ » environ 200 agents et un budget d'environ 30 M€.**

Pour donner un ordre d'idée, l'AAMP est dotée en 2013 de 121 ETP sous plafond d'emplois (141 votants aux élections professionnelles du 4 mars 2013) et d'un budget de 23 M€.

Le rapport considère que ce scénario « *n'apporte pas de réelle valeur ajoutée par rapport à la situation actuelle et ne serait qu'une réponse formelle à l'annonce du président de la République* ».

La CGT considère que ce scénario ne serait que le « cache misère » de l'AAMP.

Scénario n° 2 : Agence d'animation et d'appui aux opérateurs.

Elle regrouperait, outre le petit ensemble du scénario 1 avec **200** agents, les personnels suivants liés à la connaissance : Observatoire national de la biodiversité (quelques ETP à la DEB), Service du Patrimoine Naturel financé par le MEDDE (environ 70 ETP en grande majorité CDD dans ce service du MNHN), Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux (une dizaine de salariés de droit privé animant le réseau des 11 CBN), **soit 100 agents environ**. Ainsi qu'au titre de la gestion de la biodiversité ordinaire, une partie des personnels de l'ONEMA et de l'ONCFS hors fonctions police. **Ce scénario aboutirait à un EP d'environ 1000 agents et un budget d'environ 150 M€, auquel viendrait s'ajouter des ressources complémentaires.**

C'est-à-dire pour les effectifs de 1000 = 200 + 100 + 700 (ONCFS et ONEMA)...

C'est le schéma préféré par le rapport, en raison de l'ambition qu'il porte. « *Il est assez complexe dans sa mise en œuvre, tant sur le plan technique que social et politique. Il devra être affiné (...), séquencé (...), doté d'un dispositif approprié d'accompagnement du changement. Il supposera à l'évidence que des moyens additionnels significatifs soient mobilisés et que des améliorations substantielles soient apportées aux statuts des personnels* ».

Pour donner un ordre d'idée, l'ONEMA est doté en 2013 de **897** ETP sous plafond d'emplois (dont 582 agents commissionnés pour le contrôle de terrain) et l'ONCFS de **1691** ETP (dont 1350 commissionnés pour le contrôle de terrain). Ainsi, en séparant les agents chargés de contrôle de leurs autres collègues dans les 2 établissements, au moins **656 agents** seraient « rapprochés » de l'AFB (**315 ONEMA et 341 ONCFS**).

La CGT considère que ce scénario 2 porte ambiguïtés et menaces sur les missions et l'intégrité des établissements publics ONEMA et ONCFS (voir ci-dessous « non au démantèlement ! »), sur les rôles et moyens des DREAL et DDTM pour la biodiversité. Le besoin de ressources additionnels de crédits Etat, estimées à 200 M€/an, interpelle ministre et gouvernement, qui vient d'envoyer les lettres de cadrage du budget 2014 avec l'austérité renforcée ! Et l'AAMP peut se « noyer » dans l'AFB sans moyen dédié au milieu marin !

Scénario n ° 3 : Agence de pilotage stratégique.

Ce scénario, évoqué dans le rapport Badré de 2010 sur l'Agence nature, prévoit que l'Agence est chargée de piloter l'ensemble des actions menées en faveur de la biodiversité par les organismes qui en ont la charge. En vérité, il s'agit d'une Agence de financement centralisé. Elle ne regrouperait que **PNF et l'ATEN (moins de cinquante ETP au total)**, « *mais définirait strictement pour chaque organisme le programme et les moyens à mettre en œuvre (...), en fixant les objectifs et les moyens affectés (...)* ».

Le rapport ne retient pas ce scénario pour trois raisons:

- le dialogue « stratégique » serait fait par une « *agence sans compétences techniques* » (PNF ne le fait ni de *facto* ni de *jure* vis-à-vis des Parcs Nationaux, et ce n'est pas la fonction des personnels de l'ATEN vis-à-vis des membres du GIP ATEN),
- *raison politique car cette « tutelle déléguée » ne respecterait ni l'autonomie des EP et organismes, ni les fonctions du ministère chargé de définir orientations et moyens (le rapport oublie au passage le rôle du Parlement et celui des CA des EP),*
- enfin cette formule ne « *répond qu'à la question de la coordination des opérateurs de l'Etat* », en oubliant les collectivités territoriales ou d'autre gestionnaires.

La CGT rejette ce scénario et partage ces raisons, comme elle l'a déjà écrit en novembre 2010 dans un texte « RGGP ou Biodiversité...Il faut choisir ! » (Voir site www.equipement.cgt.fr avec annexe « Agence Nature le dessous des cartes »).

3- NON au démantèlement de l'ONCFS ou de l'ONEMA !

Le rapport sème le doute...

Nous soulignons l'« ambiguïté » et les menaces du rapport sur le risque d'un démantèlement de l'ONEMA et de l'ONCFS : « *rapprocher des activités de l'Agence tout ou partie des personnels de l'ONCFS et de l'ONEMA* » en convenant pour retenir cette option, « *d'attendre les réflexions prévues en 2013 sur la police de la nature pour préciser les contours du périmètre rattaché à l'Agence* » (p.29).

Avec cette note de bas de page renvoyant au rapport Badré sur l'Agence Nature de 2010, qui préconisait « *l'affectation directe en services de l'Etat, sous l'autorité des préfets* » des personnels de police des deux établissements. Suivie de cette suggestion des auteurs, « *un autre rattachement possible, pour les personnels de l'ONEMA, serait celui des Agences de l'eau* »... Cela est provocateur dans le contexte des recommandations de la Cour des Comptes sur l'ONEMA. Le 19 février, la ministre nous a assuré qu'il ne s'agissait pas de démanteler, mais de coopérer. Et l'ingénieur général Chevassus- Au -Louis a prudemment mentionné des « clusters ou pôles scientifiques », cependant que Jean-Marc Michel DGALN autre préfigurateur, n'est pas intervenu sur ce point.

Et les préfigurateurs invitent les parlementaires à régler le curseur des fusions...

Le 20 février en réponse aux députés lors de l'audition parlementaire de la commission développement durable, les préfigurateurs ont dit :

« Sur les cas difficiles de l'ONCFS ou de l'ONEMA, nous proposons que ces organismes continuent d'exister avec leur gouvernance et leurs pleines prérogatives, mais en les rattachant à un système de gestion commune des missions communes avec celles de l'Agence. **Quant à aller plus loin dans les fusions, c'est une décision qui vous reviendra dans votre débat. Nous proposons une première étape, à vous ensuite de régler le curseur** » (Bernard Chevassus-Au-Louis, p. 17 compte-rendu).

« Ceux-ci (ONCFS et ONEMA) sont donc appelés à garder et leur autonomie et le cadre principal de leur mission. Mais (en raison de leurs fonctions pour la biodiversité), on est en droit de s'interroger sur la pertinence à maintenir une superposition (avec l'AFB). D'ailleurs vous l'avez fait. (...) Il ne s'agit pas d'engager un démantèlement mais une collaboration en cohérence avec plus d'efficacité » (Jean Marc Michel, p 19).

Dernièrement le 18 mars, devant le CA de l'ONCFS, le directeur de l'eau et de la biodiversité (DEB) a reconnu un « contexte marqué par une certaine incertitude institutionnelle », mais affirmé « que l'existence de l'ONCFS n'était nullement remise en cause par le projet d'AFB ».

Mais **DGALN et DEB**, ne garantissent pas les arbitrages gouvernementaux à venir. Et encore moins de positions prises lors d'un débat parlementaire avec des amendements de « simplification » d'un mécano jugé « complexe et coûteux » par le MEDEF et le ministère chargé du Budget. **Aussi, nous affirmons notre opposition résolue au démantèlement de l'ONEMA ou de l'ONCFS ! Et demandons un écrit gouvernemental sur ce point.**

Hors de question de séparer police/ technique/ connaissance/expertise. La RGPP l'a voulu avec le projet de fusion des SD des 2 Offices et leur intégration préfectorale, mais n'est pas arrivée à ses fins ! Et rappelons que la police est administrative ou pénale, avec une ordonnance de 2012 qui doit entrer en vigueur en juillet prochain. La ministre et les préfigurateurs ont exclu les activités de police des fonctions de l'Agence. Nous en sommes d'accord. Mais il est étonnant pour décider de l'avenir de ces deux établissements publics de terrain, de renvoyer à la seule évaluation de la police de l'environnement (devant être lancée en avril et qui concerne également les préfets, les DDTM, les procureurs...) au titre de la **MAP** (Modernisation Action Publique, 40 en 2013 dont déjà 5 pour le ministère).

Et les **évaluations ne vont pas manquer** : celle de la politique de l'eau (qui est lancée au titre de la MAP, avec également la politique maritime, et doit faire l'objet de l'un des thèmes de la Conférence Environnement de septembre 2013). Ou encore l'exercice dit de « simplification du droit de l'environnement » prévu au mois de mai prochain au titre de la feuille de route gouvernementale de la Conférence de 2012...

4- NON au déshabillage de la DEB, des DREAL et DDTM et à la baisse de moyens engagés en 2013 dans les EP spécialisés de la Biodiversité !

Nous contestons le déshabillage de la DEB, des DREAL et DDTM sur leurs activités en ce domaine. Un rapport du CGEDD (Badré, 2008) a chiffré à **500 ETP les besoins d'effectifs supplémentaires dans les années à venir en DREAL et DDTM** pour tenir correctement les échéances communautaires des directives Habitats, Natura 2000 et directive cadre sur l'eau. Quelles suites en 2013 et 2014 ? La réalité prévue à ce jour, c'est la suppression généralisée de - 4,5 % des effectifs de 2013 à 2015 (3 x -1,5 %).

Nous dénonçons la suppression de 150 emplois dès 2013 dans les établissements chargés d'eau et de biodiversité et de 15 % des crédits de fonctionnement ; ainsi que les agressions et insultes subies par les agents chargés de protection de l'environnement dans les EP et dans les DREAL et DDTM.

A cet égard, à titre d'exemple nous avons chiffré à plus de 300 ETP les besoins liés aux fonctions nouvelles de mise en œuvre des **mesures pour les milieux aquatiques des lois Grenelle** pour des échéances à tenir. C'est-à-dire : zones humides, continuité écologique des cours d'eau, Trame Bleue et captages prioritaires, qualité des eaux en zone littorale... ! Emplois supplémentaires, d'une part à l'**ONEMA (+165** essentiellement en SD et DIR) et d'autre part dans les **6 Agences de l'eau (+156)** (Contribution intersyndicale CGT, FSU, FO, CFDT, Solidaires, septembre 2009, réponse toujours... attendue du ministère).

S'agissant de la gravité du décalage entre les missions et moyens actuels **de l'AAMP (plafond d'emplois de 121 ETP)**, nous rappelons la motion des personnels du 31 janvier dernier (sans réponse de la ministre à ce jour) : des financements et recrutements s'imposent de **toute urgence** et l'AAMP ne peut attendre l'entrée en fonction éventuelle d'une AFB début 2015 ! En se basant sur le premier Parc marin en fonctionnement depuis quelques années (Mer d'Iroise avec 25 ETP), la mise à niveau des emplois des 8 autres Parcs marins localisés appelle **200 ETP** (25 x 8). Le développement des outils de la stratégie de protection des milieux marins, la coordination d'aires marines protégées avec les régions, les DREAL (DEAL en Outre-Mer) et DIRM-DDTM, nécessite également environ **100 ETP** supplémentaires. Ces **325 ETP** minimum sont à comparer aux **121 ETP du plafond 2013**.

5- Oui à une AFB avec des moyens additionnels, pour des fonctions biodiversité identifiées. Au service des collectivités territoriales et de la société, dans une coopération intelligente avec ce qui existe !

Les préfigurateurs demande un **effort complémentaire de l'Etat de 200 M€/an pour la biodiversité, « dont une majorité pour l'AFB »**. La CGT estime qu'elle **peut constituer un outil pour six fonctions** : aider financièrement les collectivités locales et d'autres gestionnaires de biodiversité, fournir une ingénierie publique de la biodiversité, développer les outils de connaissance et de suivi, contribuer à la sensibilisation du public et former les personnels, évaluer les résultats/moyens, participer à la recherche-développement... **Avec les moyens humains correspondants d'emplois statutaires**, améliorer la mise en œuvre opérationnelle de la SNB est ainsi possible, en clarifiant les « coopérations » et en prévenant toute tentative de cache-misère ou de déstabilisation.

On peut ainsi repérer ce qui doit être amplifié et ce qui doit être mis en place pour les **aides financières** aux collectivités locales et autres gestionnaires de biodiversité ordinaire ou d'espaces/espèces remarquables (autres que celles des Etablissements publics de l'Etat spécialisés afin de ne pas « déshabiller les uns pour habiller les autres »). Plusieurs types d'aides peuvent être mentionnées à ce titre. Elles visent de l'investissement et du fonctionnement.

1- Ainsi au seul titre de la typologie actuelle d'aides financières de l'Etat, l'AFB devrait disposer « au départ » de 88,5 M€/an (dont on voit qu'il manque dès 2013, 23 M€ sur la seule action Fibre du programme 113), **à porter en deux ans à un minimum de 135 M€/an**. Notamment :

- Fonds d'investissement pour la biodiversité et la restauration écologique (**Fibre**), dont les besoins immédiats de financement sont de 25 M€, avec 2M€ votés à la LFI 2013 et qu'il faut doubler en 2 ans, soit 50 M€/an,
- Financement des plans relatifs aux espèces protégées et aux espèces envahissantes (10 M€, à réévaluer), le financement des réserves naturelles nationales (RNN 22 M€ à porter à 30 M€ selon les besoins nouveaux et compléments d'activités demandés),
- Soutien aux Conservatoires Botaniques Nationaux et Conservatoires des Espaces Naturels,
- Soutien aux Parcs naturels régionaux (PNR 9,5 M€ en LFI 2013, à porter à 15 M€/an pour tenir l'objectif de créer une vingtaine de PNR supplémentaires en quelques années avec une dizaine de projets mis au point et qui attendent leur cofinancement), au réseau des réserves régionales...

2- Le soutien financier à la mise en place de la Trame Verte et Bleue (**TVB**), **aux mesures d'application** des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (**SCRE**) **co-pilotés par l'Etat et les Régions, devrait représenter un second type d'aides, dont le montant s'avère difficile à estimer à ce stade**. L'AFB devrait l'assurer selon un schéma respectant le principe de co-financement Etat/Collectivités territoriales en lien avec les contrats de plans ou de projets Etat/Régions (CPER). Pour des raisons tenant à la fois à l'intégration, y compris budgétaire, de la biodiversité dans toutes les politiques publiques, aux rôles respectifs de l'Etat et de l'AFB, dont les collectivités territoriales seront parties prenantes, le schéma le plus satisfaisant conduirait à une répartition en trois tiers.



La Lettre de l'OFICT

bulletin de l'Organisation Fédérale des Ingénieurs Cadres et Techniciens de l'Équipement-
Environnement

n°2 Mars 2013

Éditorial

200 000 manifestants le 5 mars pour réécrire l'accord interprofessionnel sur la «sécurisation de l'emploi». 3 188 000 chômeurs totaux en Février. Le choix unitaire de FO. Le 50ième congrès de la CGT qui appelle à nouveau à l'action unitaire, le 9 avril, avec pour l'instant FO et SUD, pour que ce projet ne soit pas transposé dans la loi

L'actualité est interprofessionnelle...

La stratégie de management mise en oeuvre dans nos services veut impliquer de plus en plus brutalement l'encadrement à tous les niveaux pour réduire le déficit budgétaire au nom des marchés financiers, en premier lieu en réduisant l'emploi.

La convergence des revendications et l'unité des salariés, et la syndicalisation au service de tous les salariés, ont marqué les débats du 50ième congrès de la CGT. Le congrès a donné une bonne image de la CGT.

Les TSDD et les SACDD ont la possibilité de dire, lors des élections aux CAP le 9 avril, en votant CGT, qu'on ne fera pas de bonnes missions sans reconnaître leur qualification et leur technicité. Les ingénieurs peuvent faire entendre dans les assises des métiers que la mise en oeuvre de bonnes politiques publiques doit mobiliser leur savoir-faire et leur technicité en relançant l'ingénierie publique.

Convergence des revendications ? La revalorisation du travail, l'emploi, sont des dénominateurs communs forts entre public et privé. Le projet de loi gouvernemental dit de «flexibilité et sécurisation de l'emploi» va dans le mauvais sens. Le détricotage de la retraite a commencé dans le privé en 1993, avant que vienne le tour du public.

Le Président de la République ne renonce pas à inverser la courbe du chômage...c'est un bon objectif, qu'il faut tenir. La CGT a des propositions pour cela. Les ingénieurs, cadres et techniciens de la fonction publique pourraient utilement travailler dans une logique de réponse aux besoins et de création d'emplois publics. Les heures supplémentaires des cadres et techniciens pourraient donner lieu à un plan de recrutement, comme nous le demandons dans la pétition "temps et Charges de travail". Alimentons le débat entre nos collègues, pour la mobilisation, notamment le 9 avril.

Pierre THOMAS

Sommaire :

page 1 :

- Editorial

page 2 :

- Austérité catégorielle à tous les étages!

- élections TSDD et SACDD le 9 avril

page 3 :

- l'égalité professionnelle est un défi qu'il faut relever, pas seulement le 8 mars

page 4 :

- Accord national interprofessionnel : sécurisation de l'emploi ?

page 5 :

- Contribution de l'OFICT aux assises des métiers d'ingénieurs

Organisation Fédérale des Ingénieurs Cadres et Techniciens - CGT Équipement-Environnement

263 avenue de Paris - case 415 - 93100 Monteuil Cedex

tél : 01 55 82 88 72

mail : ofict.equipement@cgt.fr site internet : ofict.reference-syndicale.fr



Votez CGT le 9 avril 2013, pour les élections aux CAP des SACDD et des TSDD

tous les détails :

<http://ofict.reference-syndicale.fr/2013/03/18/les-elections-aux-cap-des-sacdd-et-des-tsdd-ont-lieu-le-9-avril-2013/>

Les listes présentées par la CGT :

Pour la CAP des SACDD

SACDD Classe Exceptionnelle

CERISAY Patricia SG
RETHORE Laurence DREAL
Haute-Normandie
PASQUALOTTO Josiane DREAL
Rhône-Alpes

LE LOC'H Jean-Marie DIRM 33
JOVIGNOT Carole DGALN
MATA Olivia DRIEE

SACDD Classe Supérieure

ROUILLE Claudine DIR Ouest
CLEMENT Gwenaël DIRM 50
LANTHEAUME Anne-Colette DAJ
CAVALIERE Nathalie DREAL
Midi-Pyrénées

MACHUE Michelle DDTM 14
DESSERTENNE Jocelyne MAAF
(PNA)

SACDD Classe Normale

BARBEAU Christelle DDTM 40
ANDRIHARIMANANA Dina DSCR
LAFAY Sylvain DRIEA
CARPENTIER Nathalie DREAL
Nord-Pas de Calais
BUTKOVIC Lada DRIEA - DIRIF
BAABA Nadia DGITM
(6521 électrices et électeurs)

suite page 3

Austérité catégorielle à tous les étages!

L'administration vient de dévoiler ses propositions catégorielles pour 2013, des propositions marquées du sceau de l'austérité, une austérité encore aggravée.

L'enveloppe globale chute de près de 25% en 1 an en passant de 31,9 millions d'euros en 2012 à 24,0 millions d'euros en 2013. Sur cette enveloppe, les «mesures d'accompagnement» que l'administration n'ose plus appeler «mesures RGPP» représentent encore un quart de cette enveloppe globale, même si cette part régresse (elles représentaient un tiers du total en 2012). Il faut d'ailleurs se demander si l'administration n'a pas délibérément sous-estimé cette enveloppe. Un exemple: le montant prévu correspondant à la prime de restructuration diminue de 2,814 millions d'euros à 2,5 millions alors que le nombre de «bénéficiaires» attendu passerait de 450 à 500. Vive la MAP!

Autre exemple : le montant réservé pour le versement de l'indemnité temporaire de mobilité chute de 39% quand le nombre de bénéficiaires attendu ne diminue que de 17% en passant de 1207 à 1000 agents.

Venons-en à l'enveloppe proprement catégorielle. Non seulement celle-ci diminue de 17,8% mais 5,7 millions d'euros, soit près du tiers de celle-ci, ne fait que traduire en année pleine l'effet budgétaire de l'application du NES, c'est à dire ne représente en rien une mesure nouvelle. Reste alors une maigre enveloppe de 12,3 millions qui pourrait se décomposer de la manière suivante:

1,4 million pour l'ajustement du coefficient d'ISS des ex-TSE
2,7 millions pour des mesures de «convergence avec le MAAF» des B administratifs (engagements de juillet 2012 pour les ex-CTT, ajustement de la part fonctions en SD, augmentation du coefficient de la part résultats en SD de 2,25 à 2,75).

1,8 million en lien avec une refonte des textes réglementaires relatifs aux PSR

3,8 millions de mesures relatives aux C hors exploitation et 1.8 million pour les personnels d'exploitation

1,6 million enfin pour diverses mesures (CIGEM des attachés et CIGEM des corps sociaux; grille indiciaire des officiers de port adjoints, évolutions indemnitaires des corps d'encadrement; mesures pour les PNT et le secteur social. Dire qu'on est loin du compte serait un euphémisme. Les amputations budgétaires sont d'autant plus inadmissibles que les besoins sont immenses, pour l'efficacité même des services, en matière de reconnaissance des qualifications et de droit au déroulement de carrière.

L'OFICT Equipement-Environnement dénonce cette gestion de la pénurie qui, de plus, porte en germe le risque d'opposer les catégories entre elles.



L'égalité entre les femmes et les hommes est un défi qu'il faut relever continuellement et pas que le 8 mars.

Depuis juin 2012 des avancées sont à noter : un gouvernement paritaire (plaçant la France 2ème sur 27 dans l'Union Européenne), un ministère des droits des femmes, une nouvelle loi contre le harcèlement sexuel, des engagements pour combattre le sexisme et les préjugés sexistes, un nouveau décret «égalité professionnelle» paru le 18 décembre 2012 imposant une négociation sur les rémunérations, un protocole d'accord sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Mais l'accord sur l'emploi du 11 janvier 2013 est un véritable piège pour les femmes. Parce qu'elles sont plus nombreuses dans les emplois précaires et à temps partiel, les femmes seront encore plus touchées. En effet, non seulement cet accord réintroduit de la flexibilité mais il la renforce et l'organise.

Dans la Fonction publique : 51,7% de femmes en 2011 mais elles n'occupent que 20,3% des postes de direction. Seulement 10% des préfets et 11% des ambassadeurs sont des femmes. (sources : observatoire des inégalités et fondation Robert Schuman).

Les négociations ouvertes en septembre 2012 par la ministre de la Fonction Publique ont abouti en février 2013 à un protocole d'accord que la CGT a décidé de signer parce qu'il porte des revendications qu'elle défend, notamment :

la suppression (et non seulement la réduction) des inégalités salariales : recrutement, déroulement de carrière, formation, promotion, travail sur les filières à prédominance féminine où les qualifications sont bien souvent sous-valorisées (c'est le cas des filières administratives dans les ministères : très féminisées, elles ont des rémunérations inférieures à celles des filières techniques largement masculines) ;

une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle : engagement d'une réflexion pour un congé de paternité et d'accueil de l'enfant obligatoire, de même que sur l'utilisation du congé parental par les deux parents avec une répartition entre eux, organisation du travail visant à une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;

une démarche intégrée de l'égalité : toutes les concertations et négociations devront prendre en compte les enjeux d'égalité professionnelle avec un bilan présenté devant le conseil commun

suite page 4

suite de la page 2

Pour la CAP des TSDD

TECHNICIENS SUPÉRIEURS EN CHEF du DEVELOPPEMENT DURABLE

HOREAU Didier DDT de la Mayenne
THOMAS Marie Hélène DIR Centre
Est

GARCIA Philippe CETE Normandie
Centre

MARCO Bernard DDTM 56
SANTA MARIA Charly DIRM

Méditerranée

CHOPARD Julien DGAC - SNIA

BRETHON Alexandre DREAL Poitou
Charentes

TATOT Fabienne Administration
centrale

TECHNICIENS SUPÉRIEURS PRINCIPAUX du DEVELOPPEMENT DURABLE

BROUDISSOU Laurent DRIEE Ile de
France

MOUGEOT Olivier VNF – DT Nord Est

GUIHENEUF Stéphan DIRM NAMO

MASSOULIE Fabrice DDT de
l'Aveyron

ALBERT Fabien VNF Seine

EDOUARD Christelle DEAL

Guadeloupe

TECHNICIENS SUPÉRIEURS du DEVELOPPEMENT DURABLE

CALLAY Gilles VNF – DT Nord Pas de
Calais

MANDARD Yan Vari DDTM 17

CARIOU Thiphaine DIRM SA

MAROLLEAU Jean-Marie DDTM 17

RAUSSER Patrick DRIEA

ELIA Marc DRIEA (DSLSD - CG 93)

(11277 électrices et électeurs)

suite de la page 3

de la fonction publique.

Le Rapport de situation comparée (RSC) sera enfin obligatoire dans la fonction publique, (il l'est depuis 1983 dans les entreprises de plus de 50 salariés)

Dans notre ministère il semble que les objectifs de parité dans les instances de concertation, les jurys de concours et les présidences de jurys aient bien reculé. Des décisions concrètes pour mettre fin à des discriminations identifiées ne sont pas prises, par exemple pour les promotions. Des éléments de transparence ne nous sont pas donnés malgré nos demandes. Ainsi dans nombre de bilans sociaux, le genre n'est pas indiqué pour les effectifs en A+.

Chaque ministère a nommé un haut fonctionnaire en charge de ces questions. Chez nous, il s'agit de M. Thierry Vatin qui doit mettre en œuvre avec la chargée d'égalité/parité un plan d'actions ministériel s'inscrivant lui-même dans le plan d'action interministériel (PAI) pour 2013-2017. Pour le 8 mars, des informations ont été données sur l'intranet du ministère avec une interview de 3 femmes cadres supérieures ayant 11 enfants à elles trois. Cadres supérieures, elles confirment les difficultés rencontrées par les femmes : contraintes d'horaires, contraintes pour atteindre les objectifs, travail à la maison, y compris quand on est à temps partiel, réunions après 17h... Cadres sup', mais à quel prix ? Les mêmes contraintes s'imposent à toutes les cadres, avec quelles perspectives de réussite professionnelle ? Quant aux femmes de catégorie B, la création d'un IRA en Ile de France ne rendrait-elle pas plus facile l'accès au corps d'attaché ?



OFICT-CGT Équipement-Environnement

Ingé, Cadres, Tech du MEDDE et du METL

Présentation Vous êtes Carrière Salaire Orga de travail Le ministère



Nous contacter

OFICT-CGT Équipement-Environnement

263 rue de Paris - case 543

93515 Montreuil Cedex

01 55 82 88 72

ofict.equipement@cgt.fr

Un site entièrement dédié aux ingénieurs, cadres et techniciens du MEDDE, METL et EP sous tutelle

Le nouveau site de l'OFICT

<http://ofict.reference-syndicale.fr>

Accord National Interprofessionnel : «sécurisation de l'emploi»?...

Beaucoup a déjà été dit sur cet accord. Il faut dire et redire qu'il constituerait, s'il était transposé, une pierre d'angle pour transformer profondément l'ensemble du monde du travail.

En premier lieu par la possibilité donnée de passer des accords d'entreprise inférieurs aux dispositions légales et aux conventions collectives comme c'est le cas des accords emploi-compétitivité. Il va dans le sens d'une grande revendication du MEDEF qui craint la loi et privilégie l'accord d'entreprise, le plus loin possible du regard du juge. Les dispositions concernant les possibilités de recours juridiques, d'intervention de l'inspection du travail, d'intervention des Comités d'Entreprise et des CHSCT sont systématiquement affaiblies.

Cela va concerner nos collègues de l'inspection du travail, bien sûr. Cela affaiblit le rôle de l'Etat et rejoint le discours favorable à l'incitation plutôt qu'au règlement.

Comme cadres nous sommes censés faire 1607h par an. Le forfait jour se rapproche d'une solution de gré à gré dans le service. Il y a encore les garanties minimales, bien gênantes pour nos administrations, et qui seraient bien oubliées si la cour de cassation n'était passée par là...

Nous avons de bonnes raisons d'être solidaires et dans l'action avec nos camarades du privé, le 9 avril!

Contribution de l'OFICT aux Assises des métiers d'ingénieurs de l'Etat

Réussir les Assises des métiers d'ingénieurs !

L'OFICT s'adresse à vous à ce stade pour donner son point de vue sur les ASSISES et l'avenir des ingénieurs.

Rappelons que ces assises sont organisées par l'administration dans la continuité du projet de fusion, mais en même temps représentent une ouverture, à la suite des actions massives des ingénieurs. Il est manifeste que des réformes des corps d'ingénieurs sont prévues à la suite des Assises.

Nous voulons que ces assises répondent aux préoccupations et attentes des ingénieurs, pour :

- ▶ redonner du sens à notre travail au service de l'État et des collectivités en maintenant et en reconquérant notre technicité, en revalorisant nos carrières;
- ▶ reconnaître nos qualifications dans le champ ministériel et interministériel, les établissements publics de l'État, et hors de l'État dans les collectivités locales, et les autres établissements publics, en détachement ou mise à disposition;
- ▶ prendre en compte nos besoins en formation initiale, et continue, pour améliorer la visibilité des évolutions de nos carrières;
- ▶ prendre en compte nos avis professionnels et notre contribution originale dans les décisions.

Nous ne voulons pas être de simples gestionnaires de crédits, et «accompagnateurs» des réformes;

Nous voulons que ces assises permettent un véritable débat sur le rôle des ingénieurs de l'État.

Mais nous avons des questions sur la méthode :

— Les «métiers» d'ingénieurs évoqués font référence au «répertoire des métiers» d'ingénieurs. Nombre d'ingénieurs, particulièrement des jeunes, et pas seulement dans les services réputés plus opérationnels (IGN, Météo, CETE...), n'arrivent pas à situer leur poste actuel dans les cases prédéfinies d'«expert», de «manager», de «chef de

projet» ou de «synthèse territoriale». Que deviennent-ils? Que deviennent les champs professionnels techniques, et la qualification ?

Nous constatons avec inquiétude à quel point des ingénieurs, en particulier des jeunes, ont du mal à s'inscrire et donc à s'exprimer, dans ce cadre. C'est inquiétant pour le débat!

— Le refus de faire participer l'ensemble des corps d'ingénieurs (IPEF, IAC, IIM...) des trois ministères et aussi d'inviter les ingénieurs territoriaux, (seuls des «employeurs» territoriaux sont invités), tronque l'échange entre ingénieurs travaillant sur les mêmes sujets. Cela donne une tonalité un peu corporatiste... regrettable.

— Le pilote des assises demande notamment aux ingénieurs de se positionner pour porter la politique de «modernisation de l'action publique» et ses conséquences, pour porter «la décentralisation», de réfléchir aux «postures» dans lesquelles ils vont travailler dans les services. Il est clair que les ingénieurs avec qui nous échangeons dans des réunions organisées par la CGT ne veulent pas se contenter de discuter de postures! Nous craignons l'instrumentalisation de la parole des ingénieurs.

Et sur le fond...

Les quatre thèmes choisis ne reflètent pas nos coeurs de métier. Pour une entreprise, se recentrer sur son coeur de métier justifie souvent sous-traitance et externalisation, mais le négliger annonce généralement le pire! Si nous négligeons le coeur de métier des ingénieurs de nos ministères, cela fait craindre l'abandon de missions, et la casse des organisations de travail, qui rendrait impossible de répondre aux attentes des ingénieurs et du public.

— On ne garantira pas nos métiers dans le cadre du CEREMA sans les moyens et effectifs nécessaires!

— La panne de recrutement d'ingénieurs à l'IGN et à l'ENTPE, ne se résoudra pas par une fuite en avant dans les partenariats/transferts de charges, en l'absence de visibilité sur les déroulements de carrière.

— La suppression de l'ADS et l'ATESAT fragilisent les emplois d'ingénieurs dans les territoires.

— Les reculs successifs de l'ingénierie publique fragilisent les emplois de tous les ingénieurs, transforme la nature même de nos missions, nous fait perdre notre savoir-faire, et donc aussi notre

capacité à «faire-faire».

L'Acte III de la Décentralisation, la réforme de l'État déconcentré, feu la RGPP sont ou ont été, des facteurs de grave déstabilisation de nos organisations, nos réseaux, notre potentiel au travers du désengagement des missions d'ingénierie nationale et de la relation de l'Etat au territoire. La «Modernisation de l'Action Publique» est pour l'essentiel budgétaire et peu préoccupée des missions. L'avis des ingénieurs n'a pas été sollicité.

Les cabinets du MEDDE et du MAAF veulent des ingénieurs qui «font-faire». Le «métier» d'ingénieur implique des dimensions d'expertise, de management... Cela implique aussi de les construire en mettant en oeuvre notre technicité dans des projets concrets. C'est essentiel pour valoriser l'expertise,...et donner son sens au management. Ambitionner d'être seulement des ingénieurs du «faire-faire» risque de mettre les politiques publiques en porte-à-faux par rapport à ceux qui «feront», et de nous positionner en technocrates. Nous n'en voulons pas.

Nos métiers sont les garanties pour que les services de l'État, en complémentarité avec ceux des collectivités, soient efficaces et reconnus dans leur travail d'ingénierie.

L'aménagement durable des territoires, l'ingénierie des projets et des opérations demande une assistance qualifiée auprès des maîtres d'ouvrage, principalement les collectivités locales qui font 70% des investissements publics. Cela demande un travail plus transversal, un questionnement plus large pour des projets plus complexes, la prise en compte de nouveaux impératifs techniques, environnementaux et écologiques, économiques et sociaux.

On ne peut faire croire aux ingénieurs qu'il est possible de se passer de capacités nouvelles d'ingénierie c'est-à-dire des emplois nécessaires et de revalorisation des métiers et des conditions de travail. Il s'agit d'un socle de savoirs-faire techniques et de connaissances des territoires acquis par les ingénieurs de l'État qui compte énormément pour les relations entre l'État et les

Collectivités.

Nous voulons que ces assises permettent aux ingénieurs de l'État, en mettant en oeuvre leur métiers, de répondre aux besoins des politiques publiques, du développement durable, aux coopérations avec les collectivités, aux relations avec les entreprises.

Nos métiers doivent nous permettre d'exercer notre travail d'ingénieur dans toute sa diversité. La posture du «faire-faire» apparaît comme un nouvel a priori pour le devenir des ingénieurs. De très nombreux ingénieurs sont rentrés dans les corps pour «faire», pour exercer leur technicité. Quelles missions, quels postes, quelles formations va-t-on leur proposer?

Pour cela nous voulons :

► la lisibilité de nos missions et de nos formations dans nos écoles en adaptant les formations aux enjeux des politiques publiques.

► l'organisation de nos déroulements de carrières

► des garanties statutaires pour organiser nos mobilités

Notre avenir n'est pas dans des fusions de corps qui minorerai le champ de nos missions, et nos capacités mobilisées dans nos métiers tout comme le lien entre nos missions et l'organisation statutaire des corps.

Notre devenir n'est pas dans des corporatismes ne facilitant pas le débat sur les synergies et les complémentarités de services, ni dans la concurrence en interne avec d'autres catégories A et en externe avec nos collègues des collectivités.

Notre avenir n'est pas dans le formatage rigide des carrières dans les cases du répertoire des emplois, sans construire nos compétences par le travail en propre sur des projets. Quelle qualité d'expertise sans savoir faire soi-même?

**Oui, la CGT critique la méthode et le contenu prédéfini de ces journées...
Oui, la CGT appelle les ingénieurs à s'emparer des ASSISES pour exprimer leurs attentes !**

Adresse aux salarié-e-s

Tous ensemble pour le progrès social

Les syndicats de la Confédération Générale du Travail, réunis en congrès à Toulouse, s'adressent à vous.

Au quotidien, nos conditions de vie et de travail se dégradent.

En France, en Europe et dans le monde, la crise et ses conséquences sont d'une violence insupportable.

Les politiques d'austérité mises en œuvre par les gouvernements nourrissent la crise et plongent les peuples dans la misère, réduisent les droits sociaux, s'attaquent aux libertés fondamentales, généralisent l'insécurité sociale.

Les travailleur-se-s et les peuples sont mis en concurrence. Ces politiques alimentent le cercle vicieux de la crise et renforcent le désespoir. La désignation de boucs-émissaires alimente les peurs et les replis identitaires. La CGT poursuivra résolument son combat contre le racisme et la xénophobie.

Cette crise n'est pas pour tous : Les actionnaires continuent à engranger le profit et l'argent facile.

La crise, celle du capitalisme, est d'abord le fruit d'une dévalorisation du travail.

L'issue progressiste à la crise exige une autre répartition des richesses, la reconnaissance, la revalorisation du travail.

Le patronat a déclaré la guerre au monde du travail.

Il profite de la crise qu'il a provoquée et impose des régressions sans précédent : dégradation des conditions de travail, flexibilité accrue, précarisation de l'emploi, suppressions d'emploi, baisse des rémunérations, répression syndicale...

La CGT condamne avec force toutes les formes de répressions, de discriminations, de remise en cause du droit de grève et de l'exercice du droit syndical.

La CGT réclame l'amnistie de tou-te-s les syndicalistes et des défenseurs des droits injuste-

ment condamnés, dans le cadre de leur activité syndicale.

La CGT exprime sa solidarité avec tous les salarié-e-s d'ores et déjà engagé-e-s dans les luttes et appelle l'ensemble du monde du travail à se mobiliser pour le progrès social.

Pour sortir de la crise, exigeons une autre répartition des richesses pour le travail, le plein emploi, l'augmentation des salaires, un système de protection sociale solidaire.

Pour sortir de la crise, imposons le maintien et le développement des activités et de l'emploi industriel, la reconquête des politiques publiques, des services et de l'emploi publics.

Pour sortir de la crise, gagnons un statut du travail salarié et une sécurité sociale professionnelle avec un socle de droits attachés à la personne, transférables et garantis collectivement.

Pour sortir de la crise, construisons un autre modèle économique, social, humain et écologique.

Ensemble, élevons le rapport de forces pour rompre avec les politiques libérales.

Nous sommes résolu à créer les conditions de l'unité du monde du travail, des femmes comme des hommes, des jeunes comme des retraité-e-s, des ouvrier-ère-s comme des cadres, des salarié(e)s précaires, des migrants, des privés d'emploi.

Pour que ça change vraiment, la CGT est disponible pour construire avec vous, votre syndicat, les mobilisations pour le renforcement des solidarités, un syndicalisme de lutte, de conquête, de transformation et de progrès social.

La CGT réaffirme sa volonté de travailler à un syndicalisme rassemblé pour favoriser les convergences d'actions dans la durée, du niveau local, au plus près des lieux de travail jusqu'à l'international.

Elle décide de faire du 1^{er} mai, journée internationale du travail, une journée de lutte et de manifestations.

À l'échelle européenne, la CGT poursuivra la construction du processus de mobilisations en convergence avec tous les salarié-e-s.

Au plan national, la CGT appelle les salarié-e-s à se mobiliser :

- pour la reconquête de la Sécurité sociale et la garantie de son financement solidaire fondé sur le travail ;

- Pour une réforme ambitieuse du système de retraite par répartition, avec un âge d'ouverture des droits dès 60 ans, la prise en compte de la pénibilité, un niveau de pension d'au moins 75 % du salaire, au moment où le gouvernement annonce l'ouverture d'une concertation sur une nouvelle réforme dès la fin de ce printemps.

Dans l'immédiat, il faut empêcher la transposition dans la loi de l'accord minoritaire, faussement nommé « Sécurisation de l'emploi », qui dynamite quarante ans de droit du travail en France.

Moins de droits pour les salarié-e-s, plus de liberté de licencier pour les employeurs : c'est non ! Disons le tous ensemble.

Pour que ça change vraiment, dès maintenant, toutes et tous **dans l'action, en grève et en manifestations lors d'une journée nationale le mardi 9 avril 2013.**

La crise c'est eux. La solution c'est nous. TOUS ENSEMBLE !

Cette adresse aux salarié-e-s a été adoptée par les délégué-e-s des syndicats CGT au 50^e Congrès de la CGT à Toulouse le 22 mars 2013.

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :
.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :
.....



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**

QUESTIONNAIRE DES DROITS SYNDICAUX 2013

A RETOURNER A LA FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

Case 543 – 263 rue de Paris – 93515 – MONTREUIL – Cedex - Fax : 01.48.51.62.50
mail Organisation : orga.equipement@cgt.fr mail Fédération : fd.equipement@cgt.fr

A REMPLIR IMPERATIVEMENT ET DE MANIERE COMPLETE

DATE DE LA REUNION :

Union Fédérale :

Sections présentes :

.....
.....
.....
.....

ATTRIBUTION DES DROITS SYNDICAUX 2013

A qui doivent être expédiées les décharges 2013 sous forme de carnet à souche ?

IMPORTANT ET IMPERATIF : DOIT FIGURER L'ADRESSE COMPLETE

NOM : PRENOM :

ADRESSE LISIBLE ET COMPLETE :

.....
.....
.....

**LE PRESENT QUESTIONNAIRE DEVRA ETRE IMPERATIVEMENT CONTRESIGNE
PAR LES SECRETAIRES DE TOUTES LES SECTIONS PRESENTES**

Secrétaire U.F.	Secrétaire P.T.R.I.	Secrétaire O.P.A.	Secrétaire P.T.A.S.	Autres
signature	signature	Signature	Signature	Signature

P.S. : Les U.F. ou sections qui ne répondront pas au questionnaire seront en attente de leurs droits syndicaux, tout questionnaire incomplet sera mis en attente également